

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 6 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DILT 2-G** Gestion externalisée des archives intermédiaires éliminables à terme de la Ville et du Département de Paris et des Mairies d'arrondissement - Avenant - Autorisation - Signature.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération n° 2011 DILT 19 et 2011 DILT 19 G en date du 20 et 21 juin 2011, par lequel le Conseil de Paris a approuvé la procédure d'appel d'offres relative à un marché à bons de commande de prestations de gestion externalisée des archives intermédiaires de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe et des mairies d'arrondissement ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de sa séance du 21 juin 2016, à la passation de cet avenant ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande de l'autoriser à signer un avenant à marché ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'avenant n° 1 au marché n° 20122130006330 pour la gestion externalisée des archives intermédiaires éliminables à terme de la Ville et du Département de Paris des services dotés de budget annexe et des mairies d'arrondissement.

Article 2 : Les dépenses résultant de cet avenant seront imputées sur les divers crédits inscrits et à inscrire au budget de fonctionnement du budget du Département, chapitre 011, nature 6241et 6114 de la nomenclature M 52 titre des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**